

## **Avenant au règlement intérieur de la Médiathèque de SAINT-MARTIN-de-CRAU.**

### **CONDITIONS DE PRET DES DVD VIDEO**

1. Le service est exclusivement réservé aux usagers inscrits à la Médiathèque municipale, titulaires d'une carte d'emprunteur.

2. Les conditions de prêt sont les suivantes :

- pour les particuliers :

1 document vidéo pour une durée de 3 semaines (Le prêt est non renouvelable)

- pour les collectivités :

Le prêt de document vidéo n'est pas autorisé (cf. législation concernant le prêt de ce support)

3. En cas de perte ou de détérioration abusive, l'emprunteur devra rembourser le ou les documents concernés.

**Attention : le prix payé par la bibliothèque n'est pas le prix public. Ce prix comprend aussi les droits de prêt et/ou de consultation sur place et peut être de plusieurs fois supérieur au prix public.**

Pour cette raison, la Médiathèque ne pourra accepter le remplacement du document mais uniquement son remboursement. (La valeur moyenne d'un DVD est de 50 €)

4. La Bibliothèque Départementale des Bouches du Rhône a acquitté des droits spécifiques, de prêt, de consultation sur place ou les deux :

- **le droit de prêt**, ces vidéogrammes sont destinés à des particuliers pour une utilisation privée dans le cadre du cercle de famille. Toute consultation même individuelle hors du cercle de famille est strictement interdite,

- **le droit de consultation sur place** permet de visionner ces vidéogrammes dans les locaux de la médiathèque. L'utilisation collective est donc illicite dans les locaux ne relevant pas de la médiathèque.

5. Toute duplication totale ou partielle des DVD vidéo est rigoureusement interdite sous peine de poursuites judiciaires.

6. L'emprunteur doit s'assurer du bon état du support et de sa présence dans le boîtier avant la restitution du document. La médiathèque ne peut être tenue responsable des éventuelles détériorations survenues sur les appareils de lecture DVD.

7. L'emprunteur signe ce document, attestant qu'il a pris connaissance du présent règlement et des conseils d'utilisation.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom

Signature précédée de la mention  
manuscrite «Lu et approuvé»

Prénom